

Bourgeoisie de Movelier



# Comptes 2025

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>1</sup>, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
  
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
  - e) des annexes (a à f).

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Synthèse .....	5
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....	6
4	Résultats .....	7
5	Compte de résultats .....	9
6	Compte des investissements.....	10
7	Bilan.....	11
8	Annexes aux comptes annuels .....	12
9	Proposition du Conseil communal .....	19
10	Approbation des comptes annuels .....	20

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le maire et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse [julien.buchwalder@jura.ch](mailto:julien.buchwalder@jura.ch)).

**En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :**

**L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.**

**Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.**

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Néant

### b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Néant

### c) Les investissements et les projets importants

Néant

### d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Néant

### e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le bon résultat des comptes 2025 permet l'attribution de Fr. 15'000.00 à la réserve de politique budgétaire

### f) Appréciation de l'exécutif

Le Conseil communal est attentif à l'état de ses finances.

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

### 3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

### 3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

### 3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

### 3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

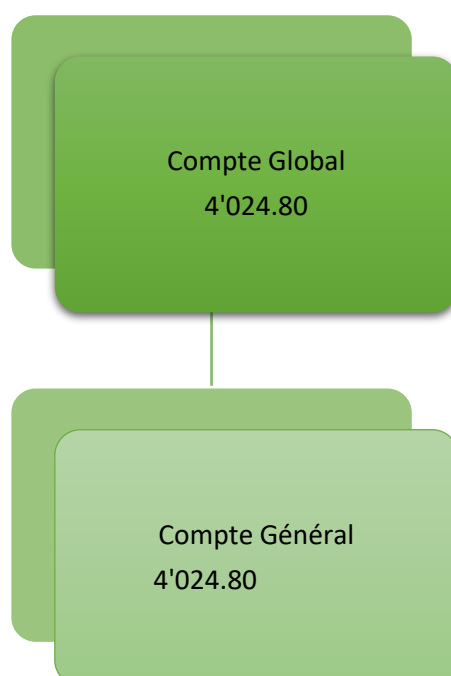
Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1er janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 4 Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	4'024.80	-7'757.44	3'558.70
900	Compte général	4'024.80	-7'757.44	3'558.70
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	-
5 ./ 6	Investissements nets	-	20'000.00-	-



# Rapport relatif aux comptes 2025

## 4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	30'921.95
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'184.80
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>29'737.15</b>
34	Charges financières	883.30
44	Revenus financiers	49'645.25
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>48'761.95</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>19'024.80</b>
38	Charges extraordinaires	15'000.00
48	Revenus extraordinaires	
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>15'000.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>4'024.80</b>

## 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	0.00
590	Report au bilan des recettes	0.00
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>0.00</b>

## 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	4'024.80
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	1'661.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	-
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366	+	Amortissements des subventions des investissements	
389	+	Attributions aux capitaux propres	15'000.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	
		<b>Autofinancement (Cash flow)</b>	<b>20'685.80</b>
690 ./.		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	
590			
		<b>Résultat de financement</b> (+ = excédent / - = découvert de financement)	<b>20'685.80</b>

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 5 Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges du personnel	7'088.05	5'900.00	6'046.40
31	Charges de biens et services et autres ch.	22'072.90	38'630.00	26'198.65
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'661.00	1'670.00	1'661.00
34	Charges financières	883.30	1'540.00	936.15
35	Attributions aux financements spéciaux	-	-	-
36	Charges de transfert	100.00	7'197.44	100.00
37	Subventions redistribuées	-	-	-
38	Charges extraordinaires	15'000.00	-	10'000.00
		-	-	-
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>46'805.25</b>	<b>54'937.44</b>	<b>44'942.20</b>

Revenus		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42	Taxes	1'184.80	-	951.00
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	49'645.25	47'180.00	47'309.90
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	-	240.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
		-	-	-
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>50'830.05</b>	<b>47'180.00</b>	<b>48'500.90</b>

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	4'024.80	7'757.44	3'058.70
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>4'224.80</b>	<b>7'757.44</b>	<b>3'058.70</b>

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	9'866.00	1'184.80	19'150.00	0.00	15'037.35	0.00
	Excédent de charges	-	8'681.20	-	19'150.00	-	15'037.35
6	Trafic et télécommunication	-	-	6'600.00-	-	1'522.50	0.00
	Excédent de charges	-	-	-	6'600.00-	-	1'522.50
8	Economie publique	12'644.05		20'067.44	0.00	11'685.85	1'191.00
	Excédent de charges	-	12'644.05	-	20'067.44	-	19'494.85
9	Finances et impôts	28'320.00	49'645.25	9'120.00	54'937.44	21'777.70	47'309.90
	Excédent de produits	21'325.25	-	45'817.44	-	25'532.20	-
	<b>Totaux</b>	<b>50'830.05</b>	<b>50'830.05</b>	<b>54'937.44</b>	<b>54'937.44</b>	<b>48'500.90</b>	<b>48'500.90</b>

## 6 Compte des investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2025.

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 7 Bilan

1	Actif	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	152'025.97		142'557.57	
101	Créances	29'174.80		10'997.95	
104	Actifs de régularisation	0		44'720.90	
107	Placements financiers	561'440.00		561'440.00	
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	149'982.50		148'321.50	
145	Participations et capital social	1.00		1.00	
	<b>Total Actif</b>	<b>892'624.27</b>		<b>908'038.92</b>	

2	Passif	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants		7'732.85		7'732.85
201	Engagements financiers à court terme		3'460.00		3'460.00
204	Passifs de régularisation		1'000.00		8'582.70
206	Engagements financiers à long terme		24'220.00		20'760.00
290	Financements spéciaux du capital propre		46'421.75		46'421.75
294	Réserves de la politique budgétaire		30'000.00		45'000.00
299	Excédent / Découvert au bilan (-)		779'789.67		783'814.47
	<b>Total Passif</b>		<b>892'624.27</b>		<b>908'038.92</b>

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 8 Annexes aux comptes annuels

### 8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

#### A) Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Movelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant MCH2.

#### B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation n° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation n° 4 et la directive n° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation n° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation n° 8 et la directive n° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation n° 12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation n° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Movelier, le 4 juin 2026

Au nom de la Bourgeoisie de Movelier :  
L'administratrice des finances :

Stéphanie Lepore

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 8.2 Annexe C) – Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

### 2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

### 2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux<sup>2</sup>. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir les charges du compte de résultats.

### 2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultat.

---

<sup>2</sup> LGEaux/RSJU 814.20  
Bourgeoisie de Movelier

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux sous capital propre</b>	<b>46'421.75</b>	<b>Attributions aux FS, capitaux propres</b>			<b>0.00</b>	<b>Prélèvements sur les FS, capitaux propres</b>			<b>0.00</b>	<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux sous capital propre</b>	<b>46'421.75</b>
29000.01	Fonds d'exploitation	18'645.50			0.00	48926.01	Prélèvement 2025	0	29000.01	Fonds d'exploitation	18'645.50		
29000.02	Fonds d'anticipation	27'776.25			0.00	48926.02	Prélèvement 2025	0	29000.02	Fonds d'anticipation	27'776.25		
<b>2940</b>	<b>Réserves de politique budgétaire</b>	<b>30'000.00</b>	<b>Attributions à la réserve de politique budgétaire</b>			<b>15'000.00</b>	<b>Prélèvement de la réserve de politique budgétaire</b>			<b>0.00</b>	<b>2940</b>	<b>Réserve de politique budgétaire</b>	<b>45'000.00</b>
29400.00	Réserve de politique budgétaire	30'000.00	38940.00	Attribution 2025	15'000.00	48940.00		0.00	29601.20	Réserve de politique budgétaire	45'000.00		
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel - excédent/découvert du bilan</b>	<b>3'558.70</b>			<b>4'024.80</b>			<b>3'558.70</b>	<b>2990</b>	<b>Résultat annuel - excédent/découvert du bilan</b>	<b>4'024.80</b>		
29900.00	Résultat annuel	3'558.70	90000.00	Excédent de revenus 2025	4'024.80	29990.00	Transfert résultat 2024 à la fortune	3'558.70	29900.00	Résultat annuel	4'024.80		
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés - fortune nette</b>	<b>776'230.97</b>			<b>3'558.70</b>			<b>0.00</b>	<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés - fortune nette</b>	<b>779'789.67</b>		
29990.00	Fortune nette	776'230.97	29900	Transfert résultat 2024	3'558.70	29900		0.00	29990.00	Fortune nette	779'789.67		

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les prélèvements aux financements spéciaux Fonds d'exploitation et d'anticipation correspondent aux frais bancaires relatifs à ces fonds.

### b) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Le Conseil communal a décidé d'attribuer CHF 15'000.- à la réserve de politique budgétaire en raison du bon résultat 2025.

### c) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Le bilan au 31 décembre 2025 présente un excédent de CHF 783'814.47.

## 8.3 Annexe D) – Tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan.

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 8.4 Annexe E) – Tableau des participations et des garanties

Nom, Siège, Forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Normes de présentation des comptes (MCH1, MCH2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupements de communes selon article 121 Lcom</b>										
Triage forestier du Haut-Plateau	Triage forestier			E = 1 / L = 1						

# Rapport relatif aux comptes 2025

## 8.5 Annexe F) – Tableau des immobilisations

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403 *	1404 *	1405 *	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025						44'980.00	116'829.50			
	(+) Augmentation	En 2025										
	(-) Diminution	En 2025										
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025										
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025						44'980.00	116'829.50			
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	01.01.2025						11'827.00				
	(-) Amortissements planifiés	En 2025						- 1'661.00				
	(+) Amortissements non planifiés	En 2025										
	(+) Corrections de valeur	En 2025										
	Etat au	31.12.2025						13'488.00				
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025						31'492..0	116'829.50			
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2025										
	Valeur d'assurance	31.12.2025										

\* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

# Rapport relatif aux comptes 2025

			142 Immobilisations incorporelles				144	145 *	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025						1.00	
	(+) Augmentation	En 2025							
	(-) Diminution	En 2025							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025							
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025						1.00	
Rectifications cumulées	Etat au	01.01.2025							
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	En 2025							
	(+) Réévaluation (augmentation de valeur)	En 2025							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025							
	Etat au	31.12.2025							
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025						1.00	
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2025							
	Valeur d'assurance	31.12.2025							

\* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2025, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	4'024.80	0.00
	Excédent de revenus		<b>4'024.80</b>
900	Compte général	4'024.80	0.00
	Excédent de revenus		<b>4'024.80</b>

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Au nom de la Bourgeoisie de Movelier

Philippe Kunz

Jocelyne Broquet Turberg

Stéphanie Lepore

*Maire*

*Secrétaire communale*

*Administratrice des finances*

Movelier, le 4 juin 2026

# Rapport relatif aux comptes 2025

---

## 10 Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale de Movelier a approuvé les comptes annuels 2025 en date du 22 juin 2026 conformément à la proposition du Conseil communal du 22 juin 2026.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Movelier, le 22 juin 2026

Au nom de l'Assemblée communale

Maurice Brêchet

Jocelyne Broquet Turberg

*Président*

*Secrétaire*